

CENTRE DOLLARD-CORMIER
Institut universitaire sur les dépendances



Agréé par le



CONSEIL QUÉBÉCOIS
D'AGRÉMENT

SERVICE D'ÉVALUATION AU TRIBUNAL

Présenté par
Rachel Charbonneau
Ginette Duclervil

Plan de la présentation

- ◆ Les services offerts à la clientèle judiciairisée
 - Volet justice au Programme adulte
 - Cheminement justice court terme
 - Service d'évaluation au tribunal
- ◆ Historique (rapport du coroner, mandat)
- ◆ Cadre Légal (mission, volontariat, confidentialité)
- ◆ Objectifs du service d'évaluation au tribunal
- ◆ Outils cliniques
- ◆ Interprétation des résultats du test DÉBA-A/D
- ◆ Interprétation des résultats en soins infirmiers
- ◆ Cheminement des demandes
- ◆ Conclusion

Historique

- ◆ Décès de deux personnes toxicomanes (juin 2001 et janvier 2002)
- ◆ En septembre 2002, le coroner Kronström rend publique son rapport d'enquête

Historique (recommandations)

- ◆ Parmi les 22 recommandations émises par le coroner, une s'adresse spécifiquement au Centre Dollard-Cormier:

Mandat

- ◆ Participation du CDC dans l'élaboration du projet pilote à deux niveaux:
 - 1 Dépistage d'une problématique de consommation
 - 2 Évaluation du risque de sevrage
 3. Orienter vers les ressources certifiées spécialisées dans le traitement des dépendances.

Cheminement des demandes

- ◆ À toutes les étapes du processus judiciaire (surtout à l'enquête sur remise en liberté)
- ◆ Référents
- ◆ Avocats de la défense
- ◆ Procureurs de la poursuite
- ◆ Juges
- ◆ Agents de correctionnels
- ◆ Agents de liaisons
- ◆ Entrevue avec le client à l'unité de détention

Cheminement des demandes

- ◆ Discussion de cas avec le référent lors de la remise du rapport
- ◆ Mandat de déterminer une indication clinique de traitement et non de suggérer une forme ou une autre de traitement
- ◆ Les démarches sont faites par les avocats
- ◆ Représentations auprès de la poursuite lorsque le traitement en externe est indiqué
- ◆ Enjeux éthiques dus au rôle de l'intervenant thérapeutique au sein du processus judiciaire

Cadre Légal du CDC (mission)

- ◆ Le Centre Dollard-Cormier-IUD est régie par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)

Cadre Légal

- ◆ Le centre ne prend d'aucune façon la responsabilité de gérer les contrôles imposés par l'appareil judiciaire et, notamment, n'assume pas un mandat de garde.

Cadre Légal (confidentialité)

- ◆ Tout ce qui est contenu au dossier d'un usager est confidentiel, et nul ne peut y avoir accès si ce n'est avec le consentement de l'utilisateur, conformément à l'article 19 de la LSSSS.
- ◆ Les résultats du test de dépistage DÉBA-A/D et de l'évaluation en soins infirmiers, ainsi que tous les renseignements recueillis lors des entrevues d'évaluation constituent donc de l'information qui demeure confidentielle, et ne sera transmis à la Cour, avec le consentement de l'utilisateur, que les cotes de sévérité de la problématique de consommation et du sevrage, telles que présentées dans les rapports d'évaluation.

Objectifs du service

- ◆ Dépister les consommateurs à risques ainsi qu'évaluer le degré du besoin d'aide lié à la consommation.
- ◆ Suggérer une orientation vers un niveau de services en fonction du besoin identifié.
- ◆ Évaluer le risque de sevrage et faire des recommandations sur l'encadrement médical à assurer.

Outils cliniques

- ◆ DÉBA - A/D (Dépistage/Évaluation du Besoin d'Aide - Alcool/Drogues) pour statuer sur la gravité de la problématique de consommation ainsi que sur le niveau de service requis.
- ◆ Évaluation abrégée en soins infirmiers en dépendance pour statuer sur le degré de sévérité du sevrage et l'orientation à adopter.

DÉBA - A/D

- ◆ Instrument de mesure validé scientifiquement dans sa version anglaise
- ◆ Permet un dépistage des consommateurs à risques
- ◆ Mesure le degré de gravité de la problématique de consommation
- ◆ Détermine le niveau de services requis en fonction du degré de gravité établi par la passation du questionnaire

Forces du DÉBA - A/D

- ◆ Fidélité de l'outil largement reconnue scientifiquement
- ◆ Évaluation standardisée qui favorise l'objectivité et la neutralité
- ◆ Succinct et convivial
- ◆ Favorise l'alliance avec le client et sa collaboration, plutôt que la confrontation et ainsi engendrer des résistances
- ◆ Permet une interprétation claire et uniforme des résultats
- ◆ Les habiletés cliniques sont mises au profit de la cotation

Limites du DÉBA - A/D

- ◆ Repose sur des données auto-révélées
- ◆ Risque de biais dû au contexte de pressions judiciaires


Interprétation des résultats du test DÉBA - A/D

- Consommation sans ou à faibles risques
- Consommation à risques
- Consommation problématique
- Présence d'indices d'abus
- Présence d'indices de dépendance

Évaluation abrégée en soins infirmiers en dépendance

- ◆ Permet de statuer sur l'orientation du client suite à l'évaluation de sa condition médicale, de sa consommation de psychotropes et des facteurs prédictifs de sévérité du sevrage aux divers psychotropes.
- ◆ Inspiré de l'ASAM (American Society of Addiction Medicine) qui est un guide d'orientation en désintoxication et du NiD-ÉM (Niveau de Désintoxication – Évaluation par les intervenants Médicaux), outil qui permet d'évaluer les besoins de services en désintoxication et d'apparier le client au bon niveau de soin.

Interprétation des résultats de l'évaluation en soins infirmiers

- ◆ Aucun sevrage
 - ◆ Sevrage faible
 - ◆ Sevrage modéré
 - ◆ Sevrage sévère
 - ◆ Autres problèmes de santé
- 
- A decorative graphic in the bottom right corner of the slide, consisting of a silhouette of a mountain range in various shades of teal and blue.

Évaluation abrégée en soins infirmiers en dépendance: outils complémentaires

- ◆ CIWA-AR : Outil qui permet d'évaluer l'intensité du sevrage à l'alcool
- ◆ Grille de sevrage de benzodiazépine et benzo/alcool : Outil qui permet d'évaluer les symptômes de sevrage chez le client ayant consommé des benzodiazépines
- ◆ Grille de sevrage d'opiacés : Outil qui permet d'évaluer la sévérité du sevrage aux opiacés

Forces et limites de l'évaluation abrégée en soins infirmiers en dépendance

- ◆ Forces:
 - Évalue de façon rapide et objective les facteurs prédictifs de la sévérité du sevrage aux divers psychotropes
 - Encadre le jugement clinique de l'infirmier - infirmière
- ◆ Limites:
 - Doit utiliser des outils complémentaires afin de statuer sur le degré de sévérité de sevrage
 - Possibilité de facteurs d'interférence lors de l'évaluation en soins infirmiers

Entrevue avec l'utilisateur

◆ **Entrevue avec le client dans le local d'évaluation à la détention**

- Information transmise au client afin qu'il puisse signer un consentement de façon éclairée avant la passation du test
- signature de la demande de service par le client
- Administration du questionnaire DÉBA - A/D par l'éducateur ou l'évaluation en soins infirmiers par l'infirmière
- Consentement signé par le client pour transmettre les résultats à la Cour une fois qu'il en a pris connaissance, ou refus de transmettre les résultats
- Remise du rapport d'évaluation aux procureurs

◆ **Dans le cas d'un risque de sevrage**

Conclusion

La clientèle toxicomane judiciairisée pose plusieurs défis :

- démarche volontaire versus les contraintes judiciaires
- les enjeux autour de la confidentialité

Le pari de l'exposition au traitement

- ◆ La concertation, un enjeu important, arrimer deux cultures
- ◆ La recherche pour développer les meilleures pratiques
- ◆ Évolution du service d'évaluation au tribunal – diverses avenues

L'équipe du Service d'évaluation au tribunal est composée d'un éducateur et d'une infirmière

- ◆ Ont participé à la rédaction de ce document :
 - Rachel Charbonneau, coordonnatrice
 - Ginette Duclervil, infirmière
 - Liane Lussier, travailleuse sociale
 - Frédéric Maari, éducateur